

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
Tél. : 079 688 34 30  
<http://www.swisstribune.org/>

Recommandé & Personnel  
Tribunal Cantonal  
Chambre des poursuites et faillites  
Madame la Présidente  
Catherine OVERNAY  
Rue des Augustins 3  
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 20 juin 2018

[http://www.swisstribune.org/doc/180620DE\\_CO.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180620DE_CO.pdf)

Courrier de Jean-Benoît MEUWLY, ci-annexé / mise en demeure pour la bonne forme

Madame la Présidente Catherine OVERNAY,

Je me réfère au courrier<sup>1</sup> ci-annexé de Jean-Benoît MEUWLY daté du 7 juin 2018.

J'ai reçu lundi 18 juin, ce courrier qui est daté du 7 juin. Ce courrier mentionne que par requête du 14 juin, il demande la mainlevée définitive. Il y a incohérence de date. Je précise que j'ai reçu ce courrier sans ses annexes.

Par la présente, je vous rends expressément attentive que

- 1) le Juge Jean Benoît MEUWLY est impliqué dans une affaire de corruption et de gestion déloyale des intérêts de l'Etat pour couvrir du crime organisé avec une faille critique du système judiciaire. On retrouve des processus semblables à ceux qui ont été mis en évidence avec le scandale de Carpostal
- 2) Il sait qu'il y a un dommage de plusieurs millions. Selon les règles de la bonne foi et les Valeurs de notre Constitution, qu'il a bafouée maintes fois de manière crasse dans cette affaire, il est solidairement responsable. Sa responsabilité est aggravée du fait qu'il est juge et qu'il a violé l'article 35 de la Constitution fédérale en toute connaissance de cause parce qu'il en a le pouvoir, mais pas le droit,
- 3) C'est d'autant plus grave, qu'il sait que cette affaire a fait l'objet d'une demande d'enquête parlementaire qui a mis en évidence le fonctionnement de la faille critique du système judiciaire. En particulier, il sait qu'un expert, Me François de ROUGEMONT, a expliqué comment des Présidents administrateurs d'entreprises peuvent utiliser leur Titre d'avocat pour ruiner les citoyens à faire de la procédure abusive sans qu'il puisse avoir accès à des Tribunaux neutres et indépendants. Je vous mets en annexe une copie<sup>2</sup> de la demande d'enquête parlementaire pour que vous soyez dûment informée de la situation.
- 4) Surtout le Juge Jean-Benoît MEUWLY sait que Me François de ROUGEMONT qui a traité la demande d'enquête parlementaire a expliqué que :

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/180607JM\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180607JM_DE.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/051217DP\\_GC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/051217DP_GC.pdf)

Les codes de procédures que vous voulez appliquez ne sont pas applicables, car ils ne permettent pas de prendre en compte la faille critique du système judiciaire. C'est justement ce procédé qui lui permet de couvrir du crime organisé

- 5) Le juge Jean-Benoît MEUWLY sait depuis des mois qu'une partie importante des documents expliquant cette faille critique du système judiciaire avec ce procédé - *qui lui permettent de couvrir du crime organisé* - sont accessibles au public et à vous-mêmes sous le lien internet suivant :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Finalement, il semble que le Juge Jean-Benoît MEUWLY ne vous a pas mise au courant qu'il y a plainte pénale déposée suite à l'existence de cette faille critique du système judiciaire qui ne permet pas de respecter les Valeurs de la Constitution fédérale. Il ne vous a pas plus mis au courant que les organes de surveillance du respect des Valeurs de la Constitution ont été saisis, dont les deux Commissions de gestion du Parlement.

Pour la bonne forme, par la présente, au vu du contexte donné, je vous rends attentive que vous n'êtes pas compétente pour juger cette requête du Juge Jean-Benoît MEUWLY.

Je vous laisse apprécier que le Juge veut vous rendre complice de ses actes de forfaitures et qu'il y a un dommage de plusieurs millions dont vous pourriez devenir solidairement responsable vu les faits et les documents exposés sous le lien :

<http://www.swisstribune.org/2/f/new.html>

Je vous mets en demeure par la présente d'attendre que les Commissions de gestion du Parlement et le MINISTÈRE PUBLIC de la Confédération aient pris les mesures curatives nécessaires pour mettre fin à cette faille critique du système judiciaire, avant de vous prononcer sur cette affaire puisque le code de procédure n'est pas applicable dans ce contexte donné.

Apparemment le dossier vous sera retiré si vous attendez les mesures curatives puisque le code de procédure n'est pas applicable et que votre Tribunal n'a pas la compétence pour statuer dans ce contexte donné.

Je communique ce courrier du Juge Jean-Benoît MEUWLY aux Chambres de gestion du Parlement et au Ministère Public de la Confédération, en m'étonnant qu'il ne leur ait pas directement envoyé ce courrier.

Veillez agréer, Madame la Présidente Catherine OVERNAY, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/180620DE\\_CO.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/180620DE_CO.pdf)

Copies à : ment